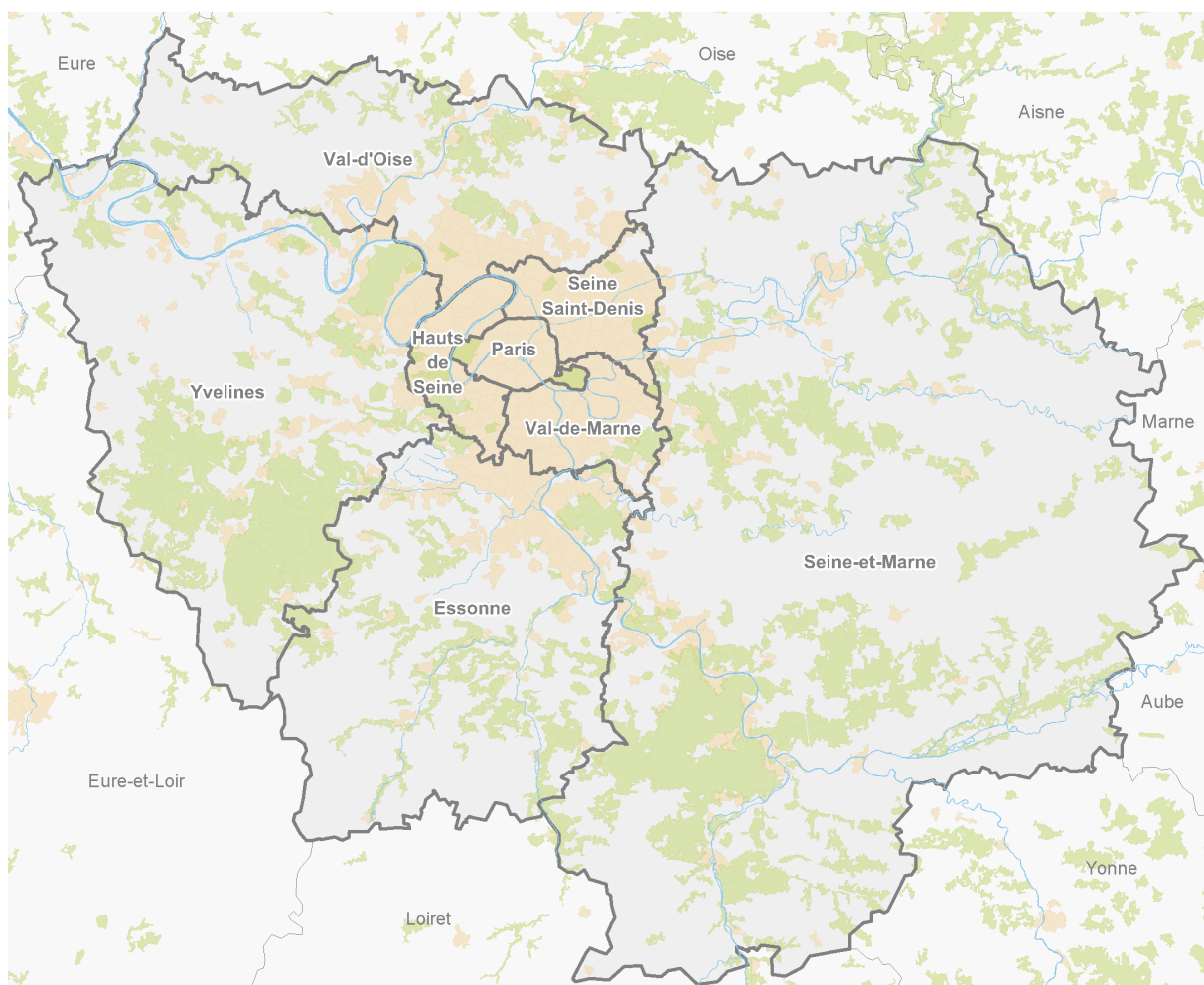




N°9-Mars 2016

La mobilité résidentielle des allocataires séquano-dyonisiens



Avant-Propos

En Septembre 2005, était publié un document intitulé « la mobilité des allocataires franciliens » en partenariat entre les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France et la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France. Il abordait la mobilité résidentielle des ménages franciliens à travers celle des foyers allocataires où réside près de la moitié de la population de la région. Depuis les prestations versées liées aux événements familiaux au sens strict, la branche famille de la sécurité sociale a vu, en effet, son champ s'élargir aux prestations touchant le domaine du logement, des revenus, de l'emploi, de l'aide aux handicapés, de la lutte contre l'exclusion. Les données statistiques qui en sont issues constituent un instrument incontournable pour observer, appréhender les situations sociales. Le document mettait l'accent sur la diversité des phénomènes migratoires d'un département à l'autre, et en particulier sur celle des allocataires à bas revenus, des bénéficiaires de minima sociaux et des aides au logement. La volonté de reconduire ce premier travail était inscrite dans les conclusions de l'étude qui engageait à pérenniser dans le système d'information décisionnel des Caisses d'allocations familiales l'information nécessaire pour faciliter le repérage des changements d'adresses et parvenir à un suivi annuel de la mobilité des allocataires.

L'amélioration de l'information utile à ce suivi a mis en évidence la nécessité d'actualiser un tel document tout en remaniant l'approche analytique. La direction régionale de l'Insee Île-de-France et les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ont, en 2014-2015, dans le cadre d'une convention de partenariat, conduit une étude sur les allocataires ayant connu une mobilité géographique entre 2012 et 2013, en portant leur regard sur les allocataires les plus modestes, c'est-à-dire disposant de bas revenus. Elle vise à quantifier les flux d'allocataires « entrants » et « sortants » de chacun des territoires franciliens et porte sur les flux intra régionaux (mobilités dans la même commune, dans le même département et entre les départements) et extra régionaux. Elle apporte aussi de la connaissance sur les caractéristiques des allocataires mobiles par rapport aux stables et sur les profils de ceux qui arrivent et qui partent. L'étude est parue dans la ligne éditoriale de l'Insee, Insee Analyses Île-de-France, n°26, décembre 2015 : « Près de 60 % des allocataires franciliens à bas revenus des caisses d'allocations familiales qui déménagent ont moins de 35 ans ». Si ce nouveau document ne reprend pas exactement la méthode ni les mêmes indicateurs que ceux adoptés précédemment, il s'inscrit cependant dans sa lignée. Les objectifs restent les mêmes : disposer d'éléments d'approche sociale sur la mobilité en Île-de-France, dans chaque département, pour faciliter la réflexion sur les politiques à mener.

La Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad) a poursuivi la déclinaison de cette étude pour chacun des départements d'Île-de-France, mais en centrant volontairement l'analyse sur les mobilités de l'ensemble des allocataires. Ce travail complémentaire qui porte sur un champ plus large que celui conduit avec la Drinsee, permettra d'apporter un éclairage différent aux acteurs engagés dans la connaissance des territoires, ces mobilités contribuant à les façonner.

Ce document concernant les allocataires de la Seine-Saint-Denis, représente l'un des huit fascicules dont la publication dans les «Dossier d'études des Caf en Île-de-France» est propre à chacun des départements de la région Île-de-France.

Sommaire

AVANT PROPOS

THÈME 1 : TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES DES ALLOCATAIRES SÉQUANO-DYONISIENS AVEC L'ÎLE-DE-FRANCE ET LA PROVINCE 08

- Plus de quatre allocataires séquano-dyonisiens mobiles sur dix a un parcours résidentiel au sein de la Seine-Saint-Denis 08

- Plus d'allocataires partent de la Seine-Saint-Denis qu'il n'en arrive 08

- Des mobilités importantes avec Paris et la province 10

THÈME 2 : PROFILS SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES ALLOCATAIRES SÉQUANO-DYONISIENS ENTRANT ET SORTANT 14

- Près de six « arrivants » sur 10 en Seine-Saint-Denis sont pauvres 14

- Les isolés et les familles monoparentales arrivant en Seine-Saint-Denis sont les plus touchés par la précarité 15

THÈME 3 : REGARDS SUR LES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES AU SEIN DE LA SEINE-SAINT-DENIS 18

- Un solde migratoire contrasté au niveau communal 18

- Les allocataires mobiles séquano-dyonisiens sont davantage jeunes, des parents isolés avec un ou deux enfants et en bas âge 19

- La fragilité économique est un facteur de mobilité 20

- La mobilité inter communale est le fait de jeunes allocataires avec des enfants en bas âge 21

BIBLIOGRAPHIE 23

Thème 1 : Trajectoires résidentielles des allocataires séquano-dyonisiens avec l'Île-de-France et la province

De novembre 2012 à novembre 2013, parmi les allocataires vivant en Seine-Saint-Denis, 34 800 déménagements sont dénombrés, soit 12,1 % de la population observée. Si plus de huit allocataires sur dix mobiles sont restés en Île-de-France, le département de la Seine-Saint-Denis se caractérise par une des plus fortes mobilités interdépartementales de la région. Le solde migratoire avec les autres départements est négatif à l'exception de Paris : parmi les allocataires franciliens qui emménagent en Seine-Saint-Denis, quatre sur dix viennent de la capitale. Ce déficit, le plus important des départements franciliens derrière Paris, n'est pas spécifique à la population allocataire puisqu'il s'observe également sur l'ensemble de la population. Les « arrivants » vivent pour près de six d'entre eux sous le seuil de bas revenus et ce sont de jeunes allocataires isolés et des couple avec enfant(s). À l'échelle de la commune se dessinent des pôles attractifs autour des villes de Livry-Gargan, le Blanc-Mesnil ou Romainville, alors que les villes d'Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen ou Montreuil perdent leur force d'attraction, ces communes étant pour la plupart d'entre elles concernées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Au sein du département, les allocataires mobiles sont aussi les plus pauvres, mais ce sont également des jeunes, des parents isolés avec un ou deux enfants et les jeunes enfants d'allocataires qui le sont le plus.

Thème 1 : Trajectoires résidentielles des allocataires séquano-dyonisiens avec l'Île-de-France et la province

- Plus de quatre allocataires séquano-dyonisiens mobiles sur dix a un parcours résidentiel au sein de la Seine-Saint-Denis

En un an, entre le 30 novembre 2012 et le 30 novembre 2013, 35 000 allocataires séquano-dyonisiens ont accompli une mobilité géographique (cf. encadré 1 & figure 1.), soit 12,1 % des allocataires observés sur la période (cf. tableau 1.).

Denis : 10,5 % des allocataires alto-séquanais ont quitté l'Île-de-France, et à peine 4,8 % se sont installés dans le département (1) (cf. encadré 2.).

- Plus d'allocataires partent de la Seine-Saint-Denis qu'il n'en arrive

En un an, 8 000 allocataires sont arrivés en Seine-Saint-Denis depuis la province et les autres dé-

Encadré 1 : Mobilité et connaissance des territoires

Les données allocataires constituent un gisement d'informations pour la connaissance des situations sociales. En effet, l'évolution de la législation a eu pour effet de porter la politique familiale à la croisée des politiques sociales menées dans le domaine de l'accompagnement des familles, des enfants et des jeunes (allocations familiales, modes de garde, allocation d'éducation de l'enfant handicapé), des aides au logement, des minima sociaux (revenu de solidarité active et allocation aux adultes handicapés). Fin décembre 2013, 326 137 foyers allocataires séquano-dyonisiens perçoivent une ou plusieurs prestations versées par les Caf en Île-de-France. L'étude repose sur les foyers allocataires mobiles en Île-de-France. L'intérêt de ce

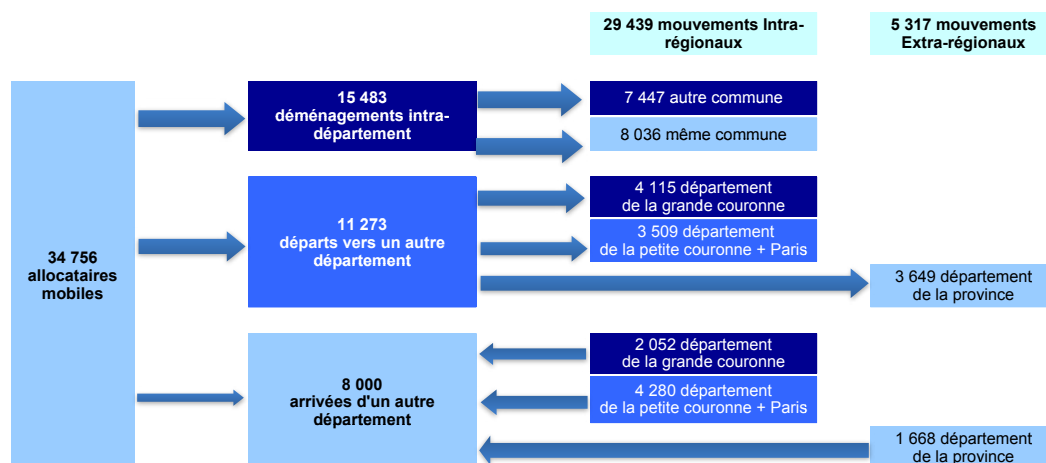
travail sur les mobilités, réalisé à partir des changements d'adresses repérés dans les fichiers allocataires entre novembre 2012 et novembre 2013, apporte de la connaissance sur les mobilités géographiques entre la Seine-Saint-Denis, les autres départements d'Île-de-France et la province, et sur les caractéristiques des allocataires « entrants » et « sortants » dans la/de Seine-Saint-Denis. Il pourra éclairer les acteurs engagés dans la connaissance des territoires puisqu'elles contribuent à les façonner. Croisés avec d'autres analyses relatives à l'offre de logements et ses déterminants, aux conditions d'emploi, au dynamisme des territoires et par là même à la politique conduite par les collectivités territoriales, ces résultats participent à la compréhension des disparités entre les franciliens et à la construction d'actions pour agir.

Parmi ces allocataires qui ont déménagé, 8 sur 10 sont restés dans la région (84,7 %), proportion la plus élevée d'Île-de-France. Elle se caractérise par la plus forte mobilité interdépartementale à l'instar des départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne (cf. figure 2.). La mobilité avec la province concerne 15,3 % des allocataires mobiles de la Seine-Saint-Denis, proportion la plus faible d'Île-de-France. Ces derniers sont en proportion deux fois plus nombreux à partir pour la province qu'à immigrer de la province vers la Seine-Saint-

partements d'Île-de-France pendant que 11 273 allocataires ont fait le chemin inverse. Le solde migratoire des échanges avec les autres départements d'Île-de-France et la province est déficitaire (- 3 273). Ce déficit, le plus important des départements franciliens derrière la capitale, n'est pas spécifique à la population allocataire puisqu'il s'observe également sur l'ensemble de la population : « En Seine-Saint-Denis [...] le déficit migratoire s'aggrave, alors que sa contribution à l'évolution de la population départementale était déjà

(1) Ce « dossier d'études » constitue une des huit déclinaisons départementales réalisées par la Ctrad sur la mobilité des allocataires en Île-de-France, dans le prolongement de la publication parue dans la ligne éditoriale de la direction régionale de l'Insee « Insee analyses Île-de-France » sur la mobilité des allocataires à bas revenus.

Figure 1. Mobilité séquanico-dyonisienne et trajectoires (2)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Tableau 1. Les allocataires mobiles dans la Seine-Saint-Denis et en Île-de-France

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
Nombre d'allocataires sur la période*	316 593	233 176	287 557	209 395	202 453	196 610	180 208	185 986
Allocataires mobiles sur la période	40 731	29 412	34 756	26 814	26 783	23 507	23 032	22 266
Taux de mobilité	12,9	12,6	12,1	12,8	13,2	12,0	12,8	12,0
Mobilité intrarégionale	32 242	23 972	29 439	22 550	21 611	18 366	18 855	18 040
Part des mobilités intrarégionales	79,2	81,5	84,7	84,1	80,7	78,1	81,9	81,0
dont mobilité intradépartementale	40,9	38,3	44,5	42,9	52,5	51,2	50,6	47,5
dont mobilité interdépartementale	38,3	43,2	40,2	41,2	28,2	26,9	31,3	33,5
Mobilité extrarégionale	8 489	5 440	5 317	4 264	5 172	5 141	4 177	4 226
Part des mobilités extrarégionales	20,8	18,5	15,3	15,9	19,3	21,9	18,1	19,0
dont départs vers la province	13,1	12,1	10,5	10,9	12,9	15,0	12,0	13,7
dont arrivées depuis la province	7,7	6,4	4,8	5,0	6,4	6,8	6,1	5,3

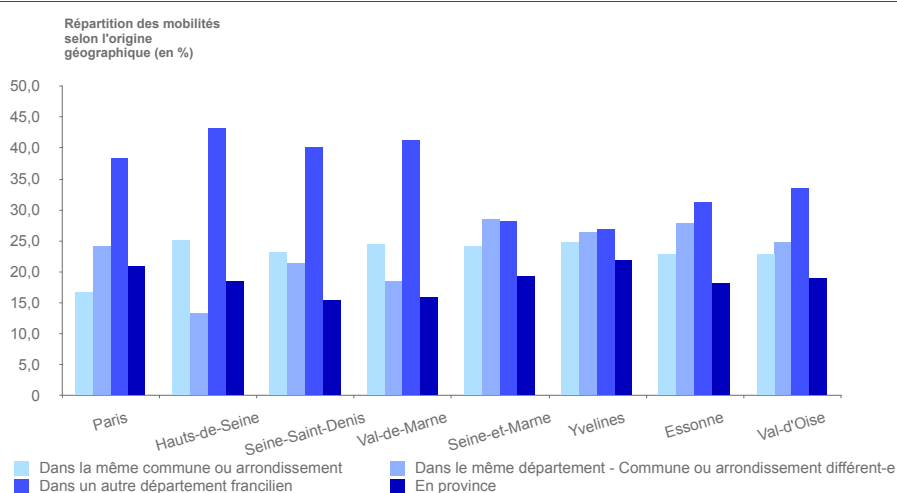
* Population allocataire du champ de l'étude (allocataires au 30 novembre 2012 et allocataires au 30 novembre 2013 arrivés en cours de période).

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : En Seine-Saint-Denis, 84,7 % des allocataires mobiles le sont au sein de la région Île-de-France.

Figure 2. Répartition des mobilités selon l'origine géographique



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : En Seine-Saint-Denis, 23,1 % des allocataires mobiles le sont au sein de leur commune.

Encadré 2 : Source et méthodologie :

La constitution de la base est établie à partir des fichiers réduits mensuels (FRE) de novembre 2012 à novembre 2013 qui contiennent, outre des données décrivant le foyer allocataire, le numéro d'inscription au répertoire d'identification des personnes physiques de l'allocataire (NIR certifié), ainsi que le numéro de l'organisme cédant (disponible dans les fichiers mensuels jusqu'en novembre 2013).

Les changements de communes et de rues dans les adresses ont permis de repérer les déménagements infra communaux, infra départementaux, infra régionaux et les départs de Seine-Saint-Denis. Il y a 34 756 allocataires mobiles dans la Seine-Saint-Denis pour 287 557 allocataires observés sur la période.

Réserves méthodologiques :

le champ retenu ne comprend pas les étudiants. Ceci résulte du fait qu'il est difficile d'estimer leurs

revenus.

L'étude porte sur le champ des seuls allocataires des Caf (représentant y compris la population couverte par ces allocataires, 45 % de la population francilienne) et ne peut donc être assimilée à une étude sur la mobilité résidentielle en Île-de-France réalisable à partir des données du recensement de la population.

Des tests de significativité ont été menés pour vérifier l'interprétation des figures 3, 4, 5, 6, 7, 8 et tableaux 3, 4, 5. Ils ont montré qu'au seuil de significativité de 5 %, les moyennes observées pour chacune des variables entre mobiles et non mobiles et arrivées et départs sont significativement différentes, sauf, par exemple, pour les variables « Parents seuls avec trois enfants ou plus » et « Etrangers UE » s'agissant des comparaisons stables/mobiles et les variables « Nombre d'enfants de 0 à 2 ans » et « Aah » pour les comparaisons départs/arrivées.

la plus négative de l'Île-de-France depuis 1982 (- 0,5 % par an entre 1982 et 2011 et - 0,8 % depuis 2006). » (3).

Le taux de migration nette, c'est-à-dire le solde migratoire rapporté à la population de l'étude, est de - 11,6 ‰ (cf. tableau 2.).

départements d'Île-de-France est négatif à l'exception de Paris : parmi les allocataires franciliens qui emménagent en Seine-Saint-Denis, quatre sur dix viennent de la capitale. Les allocataires partant de la Seine-Saint-Denis s'installent principalement dans les départements limitrophes, la Seine-et-

Tableau 2. Solde des migrations départementales avec les autres départements d'Île-de-France et de province

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis*	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
Départ vers un autre département francilien et la province	15 722	10 059	11 273	8 358	6 130	5 961	5 526	6 170
Arrivée d'un autre département francilien et de province	8 369	8 078	8 000	6 961	6 588	5 509	5 854	5 512
Solde migratoire	-7 353	-1 981	-3 273	-1 397	458	-452	328	-658
Allocataires Caf**	310 040	228 602	283 049	205 861	199 280	193 768	177 393	183 266
Taux de migration nette (en ‰)	-23,7	-8,7	-11,6	-6,8	2,3	-2,3	1,8	-3,6

* Il s'agit du solde des migrations des allocataires de la Caf de Seine-Saint-Denis avec les autres départements d'Île-de-France et la province.

** Population allocataire au 30 novembre 2012.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : Sur 1 000 allocataires présents au 30 novembre 2012, la Seine-Saint-Denis a perdu 11,6 allocataires du fait des échanges migratoires avec les autres départements franciliens et la province.

■ Des mobilités importantes avec Paris et la province

Les flux migratoires concernant la Seine-Saint-Denis se font essentiellement avec Paris et la province (cf. carte 1.). Le solde migratoire avec les

Marne étant la première destination. Les échanges avec la province se traduisent par un solde négatif, deux fois plus d'allocataires y partent qu'il n'en arrive.

(3) Bellidentry J., Louchart P., Martinez C., Perrel C. (2014), « Trente ans de recensement de la population - Le centre de l'agglomération parisienne dynamique sur la période récente », Île-de-France à la page, Insee Île-de-France, n° 416, p. 2, janvier.

Carte 1 Flux migratoires des allocataires de Seine-Saint-Denis avec les autres départements d'Île-de-France et de la province



Nombre d'allocataires mobiles

- ▨ Flux vers La Seine-Saint-Denis
- ▨ Flux depuis la Seine-Saint-Denis

Limites territoriales

- Départements
- Bois et forêts
- Bâties
- Hydrographie

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
 Champ : Allocataires « arrivants » et « partants » de Seine-Saint-Denis.

Lecture : Moins de 1 700 allocataires séquanico-dyonisiens ont déménagé vers la Seine-et-Marne tandis qu'environ 900 ont fait le chemin inverse.

Thème 2 : Profils sociodémographiques des allocataires séquanodionisiens entrant et sortant

Thème 2 : Profils sociodémographiques des allocataires séquanais-dyonisiens entrant et sortant

- Près de six « arrivants » sur 10 en Seine-Saint-Denis sont pauvres

Du point de vue de la structure familiale, les « arrivants » sont majoritairement des couples avec

enfants et des isolés. Ils sont jeunes : 62,6 % ont moins de 35 ans. C'est le parc privé qui joue la fonction d'accueil principal : 80,7 % sont accueillis dans le parc privé et 10,8 % en foyer. Ce sont principalement des actifs occupés (58,7 %). Les

Tableau 3. Profil sociodémographique des allocataires arrivants/partants de province et des autres départements d'Île-de-France dans la Seine-Saint-Denis

	Arrivées		Départs	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	1 576	19,7	2 328	20,7
Parents seuls avec trois enfants ou plus	237	3,0	400	3,5
Couples sans enfant	489	6,1	487	4,3
Isolés	2 921	36,5	3 537	31,4
Couples avec un ou deux enfant(s)	2 283	28,5	3 500	31,0
Couples avec trois enfants ou plus	494	6,2	1 021	9,1
Structure par âge				
< 20 ans	106	1,6	105	0,9
20-34 ans	4 877	61,0	6 345	56,3
35-49 ans	2 387	29,8	3 811	33,8
50 ans ou +	630	7,9	1 012	9,0
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans*	3 367	40,5	4 648	33,4
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	1 596	19,2	2 777	20,0
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	2 197	26,4	4 479	32,2
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	835	10,0	1 509	10,9
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	315	3,8	491	3,5
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	1 969	25,4	2 499	22,4
Chômeurs seuls	795	10,2	934	8,4
Inactifs seuls	1 796	23,2	2 755	24,7
Couples avec deux actifs occupés	1 152	14,9	2 254	20,2
Couples avec un actif occupé et un chômeur	275	3,5	306	2,7
Couples avec un actif occupé et un inactif*	1 152	14,9	1 629	14,6
Statut du logement**				
Foyer	384	10,8	296	6,0
Location parc privé	2 870	80,7	3 432	69,6
Location parc social	233	6,6	1 015	20,6
Accession	70	2,0	188	3,8
Nationalité				
Français	5 614	70,2	8 600	76,3
Etrangers UE*	274	3,4	402	3,6
Etrangers Hors UE	2 112	26,4	2 271	20,1
Précarité financière				
Bas revenus	4 442	58,2	5 483	50,4
Dépendance 50 à 74 %	592	7,4	636	5,6
Dépendance 75 à 100 %	2 475	30,9	3 280	29,1
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	2 119	26,5	2 684	23,8
Aah*	282	3,5	446	4,0

* Différences de pourcentages entre arrivées et départs non-significative (4).

** Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France en Seine-Saint-Denis et partant de Seine-Saint-Denis pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » sont 8 000 et les « partants » sont 11 273. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (5).

Lecture : Les quatre cinquièmes des allocataires qui arrivent en Seine-Saint-Denis sont logés dans le parc privé.

(4) Voir encadré « Source et méthodologie ».

(5) Voir encadré « Définitions ».

« arrivants » vivent pour près de six d'entre eux avec moins de 1 021 euros par mois et par unité de consommation (58,2 % contre 50,4 % pour les « partants ») (cf. tableau 3.), ces proportions sont les plus fortes d'Île-de-France avec Paris.

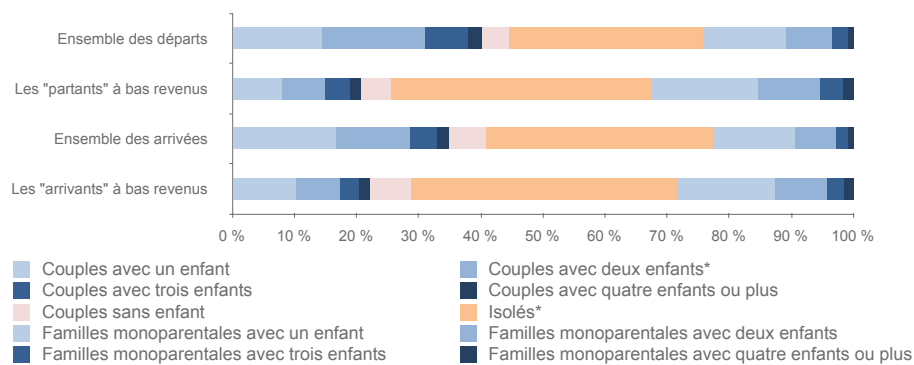
■ Les isolés et les familles monoparentales arrivant en Seine-Saint-Denis sont les plus touchés par la précarité

Quel que soit le sens des mobilités (arrivées et départs) les allocataires isolés et les familles mono-

semble peser plus fortement sur la mobilité des couples avec enfant(s), tant pour ceux qui sont sous le seuil des bas revenus que pour ceux qui perçoivent le Rsa socle seul (cf. figure 4.), ceci s'expliquant avant tout par des effets structurels, « la pauvreté étant plus forte parmi les jeunes et les familles monoparentales [...] » (6).

La dépendance de leurs revenus aux prestations sociales est aussi plus importante : plus d'un allocataire « partant » ou « arrivant » sur quatre a des ressources constituées pour 75 % ou plus de

Figure 3. Répartition des allocataires à bas revenus arrivant et partant en/de Seine-Saint-Denis selon la structure familiale (en %)

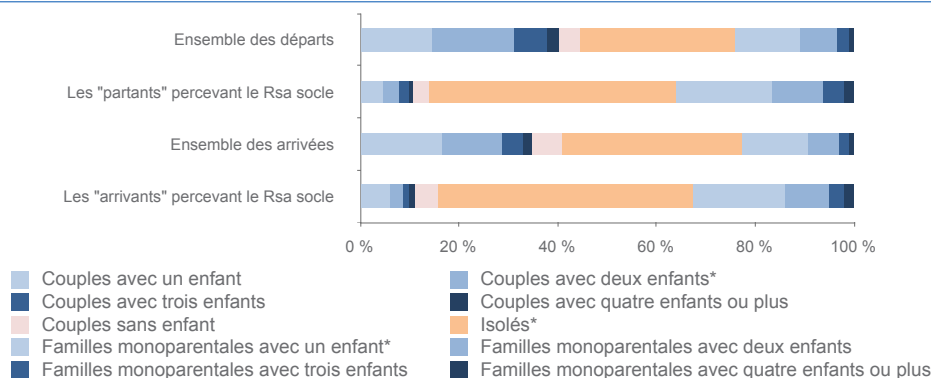


Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013. Champ : Allocataires à bas revenus arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant de Seine-Saint-Denis pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » à bas revenus sont 4 442 et les « partants » à bas revenus sont 5 483. Lecture : En Seine-Saint-Denis, 42,9 % des allocataires à bas revenus arrivant sont isolés.

parentales à bas revenus sont surreprésentés par rapport à leur poids dans l'ensemble des arrivées et départs (cf. figure 3.). La contrainte du revenu

prestations. Dans un sens comme dans l'autre, un allocataire sur deux fortement dépendant des prestations est isolé (cf. figure 5.).

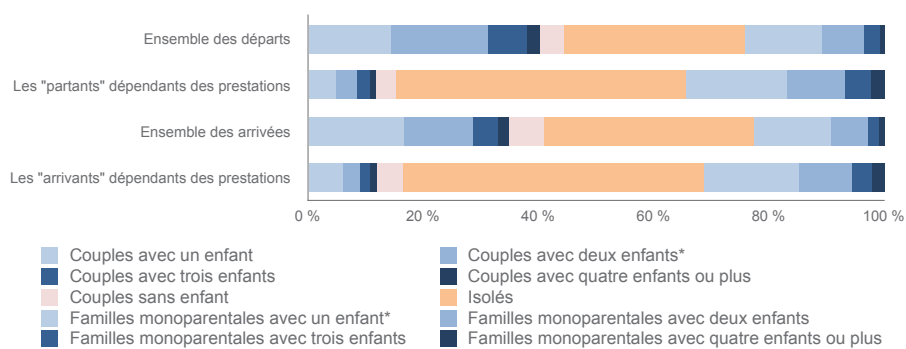
Figure 4. Répartition des allocataires arrivant et partant en/de Seine-Saint-Denis et percevant le Rsa socle seul selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre « arrivants » et « partants » percevant le Rsa socle seul non-significative. Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013. Champ : Allocataires percevant le Rsa socle seul arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant de Seine-Saint-Denis pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » percevant le Rsa socle seul sont 2 119 et les « partants » le percevant sont 2 684. Lecture : Les « arrivants » percevant le Rsa socle seul sont pour 51,7 % d'entre eux isolés.

(6) Guidici C., Sagot M. (2001), « Géographie sociale et pauvreté -3- La mobilité résidentielle des Franciliens au regard du revenu, de l'espace et du logement », laurif, Octobre

Figure 5. Répartition des allocataires dépendants des prestations (7) arrivant et partant en/de Seine-Saint-Denis selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre «arrivants» et «partants» dépendants à hauteur de 75 % ou plus non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires dépendants arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant de Seine-Saint-Denis pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » et les « partants » dépendants sont respectivement 2 275 et 3 280.

Lecture : Les « arrivants » dépendant des prestations sont pour 52,3 % d'entre eux isolés.

(7) Il s'agit des allocataires dépendants des prestations à 75% ou plus de leurs revenus.

Thème 3 : Regards sur les migrations résidentielles au sein de la Seine-Saint-Denis

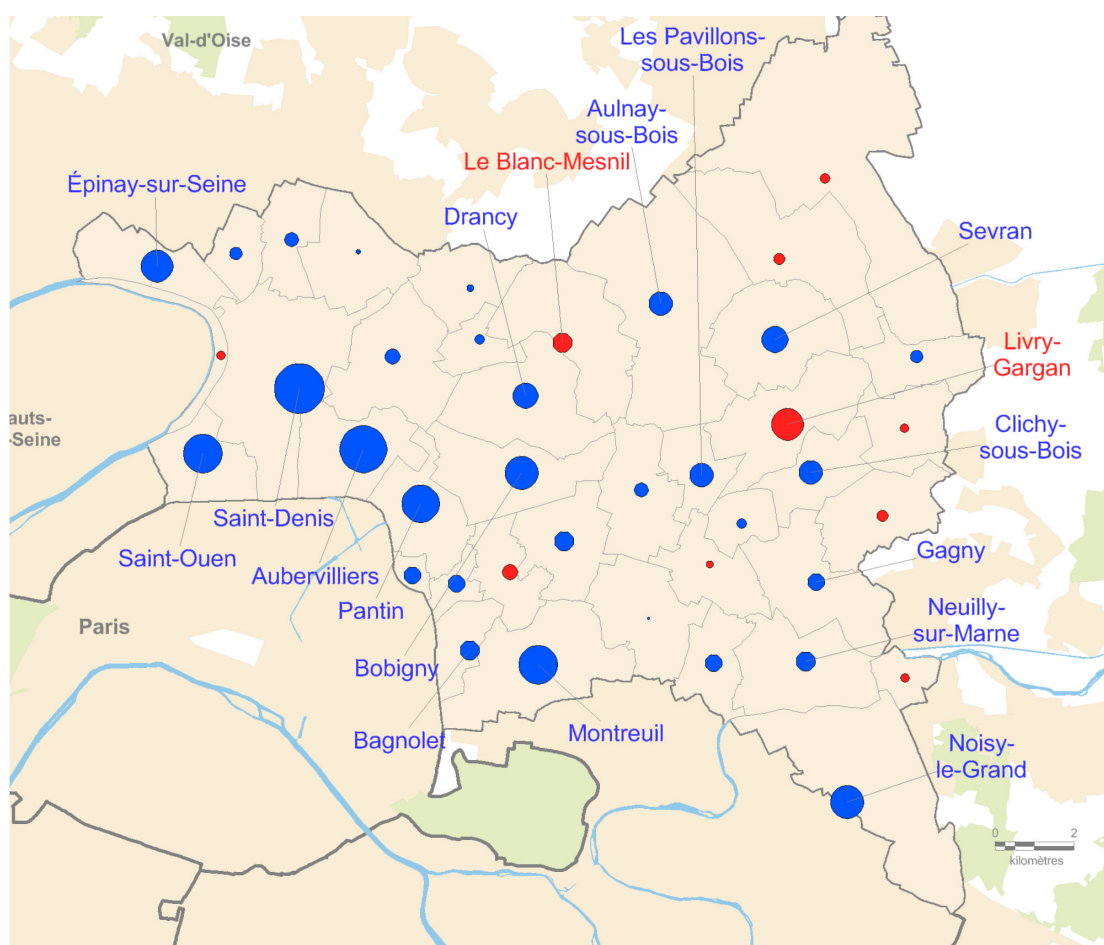
Thème 3 : Regards sur les migrations résidentielles au sein de la Seine-Saint-Denis

■ Un solde migratoire contrasté au niveau communal

Malgré un solde migratoire négatif à l'échelle du département, les communes de Seine-Saint-Denis ne sont pas toutes dans la même situation vis-à-vis du solde migratoire (8) (cf. carte 2.).

En effet, des villes comme Livry-Gargan, Le Blanc-Mesnil ou Romainville connaissent des soldes migratoires positifs. À l'inverse, Saint-Denis, Aubervilliers, Pantin ou Montreuil perdent plus d'allocataires qu'elles n'en gagnent : ces communes sont situées sur la frange sud-ouest du départe-

Carte 2 Solde migratoire par commune

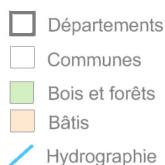


Source : Caf 93, Fre 11/2012 et 11/2013

Solde migratoire (entrées - sorties)



Limites territoriales



Source : fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013 des foyers allocataires des Caf.
 Champ : Allocataires « arrivants » dans les communes de Seine-Saint-Denis et « partants » des communes séquanodionysiennes.
 Lecture : Du fait des échanges migratoires, Saint-Denis a perdu 249 allocataires entre novembre 2012 et novembre 2013.

(8) Celui-ci intégrant la mobilité intercommunale.

ment et sont concernées par les nouveaux quartiers prioritaires (9) de la politique de la ville (10).

- Les allocataires mobiles séquano-dyonisiens sont davantage jeunes, des parents isolés avec un ou deux enfants et en bas âge

La mobilité résidentielle est liée au cycle de vie. En effet, parmi les allocataires mobiles au sein de la Seine-Saint-Denis, moins de la moitié (47,4 %) ont moins de 35 ans ; ils sont presque deux fois

moins nombreux parmi les allocataires stables. La tendance s'inverse pour les allocataires plus âgés, notamment pour les 50 ans et plus, dont la part est plus importante parmi les allocataires séquano-dyonisiens stables (cf. tableau 4.).

Les familles allocataires monoparentales sont, en proportion, plus mobiles que stables : 25,7 % contre 20,1 %. Par ailleurs, un enfant sur deux vivant dans une famille allocataire mobile est âgé de moins de 6 ans contre 33,0 % pour ceux vivant

Tableau 4. Profil sociodémographique des allocataires stables et mobiles en Seine-Saint-Denis

	Allocataires stables		Allocataires mobiles	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	74 193	29,3	4 737	30,6
Couples avec trois enfants ou plus	39 949	15,8	2 010	13,0
Couples sans enfant	14 400	5,7	833	5,4
Isolés	73 307	29,0	3 930	25,4
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	40 985	16,2	3 245	21,0
Parents seuls avec trois enfants ou plus*	9 967	3,9	727	4,7
Structure par âge				
< 20 ans	422	0,2	82	0,5
20-34 ans	69 674	27,6	7 266	46,9
35-49 ans	113 239	44,8	5 856	37,8
50 ans ou +	69 466	27,5	2 278	14,7
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans	61 766	16,8	6 799	29,5
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	59 635	16,2	4 644	20,2
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	131 777	35,8	7 373	32,0
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	76 136	20,7	2 886	12,5
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	38 387	10,4	1 323	5,7
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	42 517	16,8	3 000	19,4
Chômeurs seuls	17 057	6,7	988	6,4
Inactifs seuls	64 685	25,6	3 914	25,3
Couples avec deux actifs occupés	49 767	19,7	2 510	16,2
Couples avec un actif occupé et un chômeur*	7 871	3,1	445	2,9
Couples avec un actif occupé et un inactif	43 356	17,2	2 910	18,8
Statut du logement **				
Foyer	7 290	5,1	431	5,8
Location parc privé*	43 391	30,6	4 378	58,8
Location parc social	79 082	55,7	2 439	32,8
Accession	12 258	8,6	198	2,7
Nationalité				
Français	175 551	69,4	10 244	66,2
Etrangers UE*	8 806	3,5	560	3,6
Etrangers Hors UE	68 444	27,1	4 678	30,2
Précarité financière				
Bas revenus	116 337	50,4	8 590	57,6
Dépendance 50 à 74 %*	17 600	7,0	1 229	7,9
Dépendance 75 à 100 %	62 079	24,6	4 764	30,8
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	48 813	6,8	3 804	24,6
Aah	16 992	6,7	928	6,0

* Différences de pourcentages entre stables et mobiles non-significative (11).

** Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les allocataires stables (252 801) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles (15 482) ont déménagé en Seine-Saint-Denis. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (12). Les allocataires de référence stables sont 230 792 et les allocataires de référence mobiles sont 14 918.

Lecture : La proportion de jeunes âgés de 20 à 34 ans est plus importante parmi les allocataires mobiles (46,9 %) que parmi les allocataires stables (27,6 %).

(9) Chemineau D., Fayard B. (2015), « Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans la Seine-Saint-Denis », Ctrad, Décembre.

(10) Ceux-ci étant délimités selon la plus ou moins grande concentration de populations situées sous le seuil de pauvreté (60 % du revenu médian).

(11) Voir encadré « Source et méthodologie ».

(12) Voir encadré « Définitions ».

dans une famille allocataire non mobile. Plus l'âge des enfants des allocataires augmente moins les allocataires sont mobiles.

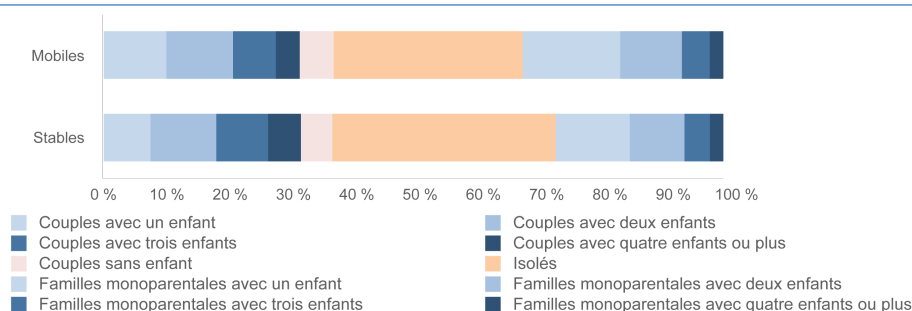
Le statut du logement influe aussi sur les comportements : parmi les allocataires mobiles qui bénéficient d'une aide au logement, un tiers (32,8 %) sont logés dans le parc social, contre 55,7 % des allocataires stables. Ces allocataires sont moins mobiles compte tenu des difficultés d'accès à ce type de logements en Île-de-France. Cette mobilité plus faible contribue à renforcer la faible vacance de logements sociaux, le parc social devient ainsi un parc d'installation plus définitif.

parentales, 32,3 %, contre 27,0 % parmi les allocataires stables disposant de bas revenus (13) (cf. figure 6.).

Sur le plan du statut du logement, ces allocataires mobiles à bas revenus se distinguent par une plus forte proportion d'allocataires logés dans le parc privé (63,2 % contre 34,4 %). À l'inverse, les allocataires stables à bas revenus sont davantage logés dans le parc social que les allocataires mobiles à bas revenus (53,6 % contre 29,0 %) (cf. figure 7.).

Les allocataires mobiles percevant le Rsa socle seul ont vraisemblablement à faire face à des

Figure 6. Allocataires stables et mobiles à bas revenus selon la structure familiale



Source : Caisses d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013. Champ : Les allocataires stables à bas revenus (116 340) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles à bas revenus (8 590) ont déménagé dans la Seine-Saint-Denis.

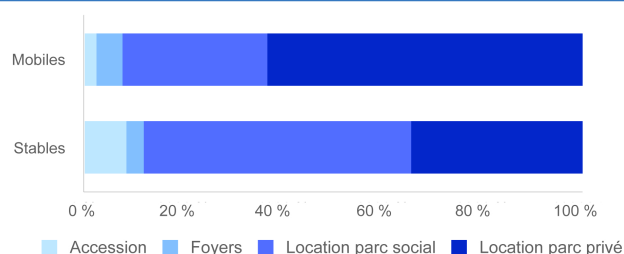
Lecture : La part des allocataires stables en situation de pauvreté est relativement plus forte parmi les allocataires stables (36,0 %) par rapport à leur poids parmi les allocataires mobiles (30,5 %).

■ La fragilité économique est un facteur de mobilité

Un peu moins de six allocataires sur dix du département qui déménagent dans l'année vivent sous le seuil de bas revenus (50,4 % parmi les stables), proportion la plus élevée d'Île-de-France. En termes de profil familial, il s'agit de familles mono-

modales d'hébergements successifs, voire marginaux (sans domicile ou en centre d'hébergement) (14). En effet, ils sont plus nombreux à être mal logés, ou hébergés dans des conditions précaires, que les allocataires stables percevant le Rsa socle. Par contre, ils sont beaucoup moins nombreux à avoir un logement autonome avec une aide au logement (cf. figure 8.).

Figure 7. Allocataires stables et mobiles à bas revenus selon le statut du logement

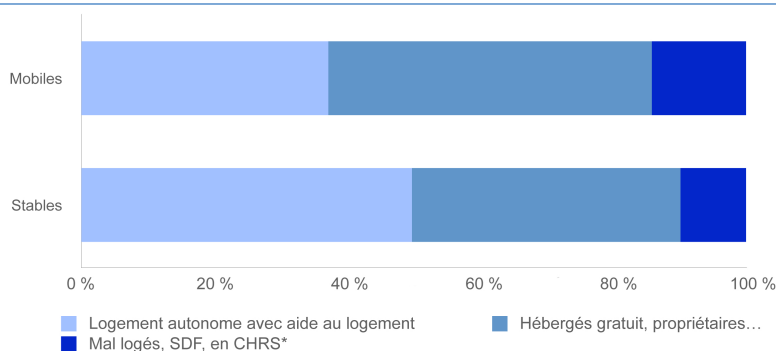


Source : Caisses d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013. Champ : Les allocataires stables à bas revenus percevant une aide au logement (72 882) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles à bas revenus (4 160) ont déménagé dans la Seine-Saint-Denis. Lecture : La proportion d'allocataires à bas revenus percevant une aide pour accéder à la propriété est plus importante parmi les allocataires stables (8,5 %) que parmi les allocataires mobiles (2,5 %).

(13) Le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane est de 1 001 euros par unité de consommation, pour les revenus 2011 figurant dans les fichiers des allocataires au 31/12/2012.

(14) Calvo M., Legal A. (2014), « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières », *Etudes et résultats*, Drees, n°872, février.

Figure 8. Allocataires stables et mobiles percevant le Rsa socle seul selon la situation par rapport au logement (15)



* Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Source : Caisses d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les stables n'ont pas déménagé sur la période, les mobiles ont déménagé dans la Seine-Saint-Denis. Les stables et les mobiles percevant le Rsa socle seul et dans une situation précaire par rapport au logement sont respectivement 48 812 et 3 805.

Lecture : Les allocataires mobiles percevant le Rsa socle seul sont pour 37,2 % d'entre-eux logés dans un logement autonome avec aides au logement ; ils sont 46,5 % parmi les allocataires stables percevant le Rsa socle seul.

■ La mobilité inter communale est le fait de jeunes allocataires avec des enfants en bas âge

Les allocataires séquano-dyonisiens sont plus mobiles au sein de leur département qu'entre les départements d'Île-de-France.

Les allocataires qui changent de commune se caractérisent par leur jeunesse (54,4 % ont moins de 35 ans contre 41,1 % pour ceux qui restent dans la même commune). Ils sont logés en priorité dans le parc locatif privé (70,2 % contre 49,5 %) : « La primauté du secteur locatif privé traduit la fonction d'accueil de ce parc auprès des décohabitants en quête d'un premier logement et des jeunes non franciliens arrivant dans la région [...] malgré [...] les exigences renforcées des bailleurs (cautions multiples, ressources équivalentes à trois fois le loyer), le secteur locatif privé reste à certains égards d'un accès plus « simple » que le parc social ou la propriété. » (16).

Ils ont aussi plus d'enfants âgés de moins de 3 ans (33,1 % contre 26,5 %), et sont donc des familles en voie de constitution.

À l'inverse, la mobilité de proximité, au sein d'une même commune, est plus forte pour les couples avec enfants, 44,8 % contre 42,3 % (cf. tableau 5.). Naturellement, cette mobilité de proximité se caractérise par le fait qu'ils sont deux fois plus souvent accueillis dans le parc locatif social que les allocataires qui effectuent une mobilité entre communes (43,7 % contre 19,2 %) : cette mobilité de « proximité » qui est peut-être due aux événements et aux choix personnels et professionnels, trouve aussi son fondement dans le fait que le parc locatif social a une vocation locale claire, liée à ses modalités d'attribution. En effet, selon Philippe Louchart : « Près de la moitié des ménages franciliens entrés récemment dans un logement social de 4 pièces ou plus résidaient déjà dans la commune cinq ans auparavant » (17). De plus, les allocataires déménageant dans la même commune ont majoritairement 35 ans et plus (58,9 % contre 45,6 %).

(15) Si le bénéficiaire du Rsa perçoit une aide au logement ou s'il n'a aucune dépense de logement, tout en étant logé, un « forfait logement » est déduit de l'allocation du Rsa (de 59,92 euros pour une personne seule à 148,30 euros pour trois personnes ou plus). Les personnes très mal logées, dans un habitat de fortune, un squat ou encore dans un logement surpeuplé, comme les sans domicile fixe ne peuvent prétendre à une aide au logement. De ce fait le forfait logement ne leur est pas retiré.

(16) Joinet, H., « Secteur locatif privé : parc d'accueil principal des jeunes », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, janvier, p.73.

(17) Louchart, P., « Île-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, janvier, p66.

Tableau 5. Profil sociodémographique des allocataires mobiles en Seine-Saint-Denis changeant ou non de commune

	Type de mobilité			
	Même commune		Autre commune	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	2 437	30,3	2 301	30,9
Couples avec trois enfants ou plus	1 161	14,5	849	11,4
Couples sans enfant	441	5,5	393	5,3
Isolés	1 932	24,0	1 998	26,8
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	1 653	20,6	1 591	21,4
Parents seuls avec trois enfants ou plus	410	5,1	318	4,3
Structure par âge				
< 20 ans	26	0,3	56	0,8
20-34 ans	3 276	40,8	3 990	53,6
35-49 ans	3 259	40,6	2 596	34,8
50 ans ou +	1 473	18,3	808	10,8
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants 0 à 2 ans	3 278	26,5	3 523	33,1
Nombre d'enfants 3 à 5 ans	2 405	19,4	2 238	21,0
Nombre d'enfants 6 à 12 ans	4 139	33,4	3 236	30,4
Nombre d'enfants 13 à 17 ans	1 751	14,1	1 134	10,7
Nombre d'enfants 18 à 25 ans	814	6,6	510	4,8
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	1 497	18,6	1 502	20,2
Chômeurs seuls	504	6,3	485	6,5
Inactifs seuls	1 994	24,8	1 920	25,8
Couples avec deux actifs occupés	1 345	16,7	1 166	15,7
Couples avec un actif occupé et un chômeur	264	3,3	181	2,4
Couples avec un actif occupé et un inactif	1 508	18,8	1 402	18,8
Statut du logement				
Foyer	186	4,5	246	7,4
Location privée	2 033	49,5	2 346	70,2
Location social	1 795	43,7	642	19,2
Accession	89	2,2	109	3,3
Nationalité				
Française	5 392	67,1	4 852	65,1
Etrangère UE	273	3,4	287	3,9
Etrangère hors UE	2 369	29,5	2 311	31,0
Précarité financière				
Bas revenus	4 326	53,8	4 264	57,2
Dépendance 50 à 74 %	868	10,8	730	9,8
Dépendance 75 à 100 %	2 505	31,2	2 661	35,7
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	1 821	22,7	1 983	26,6
Aah	490	6,1	369	5,0
Total	8 034	100,0	7 450	100,0

* Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires ayant déménagé en Seine-Saint-Denis sur la période observée. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (18).

Lecture : Parmi les allocataires qui déménagent dans une autre commune 57,2 % sont sous le seuil de bas revenus.

(18) Voir encadré « Définitions ».

Encadré 3 : Définitions

Allocataire Caf : personne de référence du foyer allocataire. Ainsi, le nombre d'allocataires d'une prestation est égal au nombre de foyers allocataires qui bénéficient de cette prestation.

Population couverte : le foyer allocataire au sens administratif de la Caf est composé de l'allocataire lui-même, de son conjoint éventuel, de ses enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de certaines prestations, comme le logement. L'ensemble de ces personnes constitue la population des foyers allocataires et peut être désigné comme la population couverte par une ou plusieurs prestations Caf.

Taux de couverture : population couverte rapportée à la population totale issue du recensement.

Taux de mobilité : nombre d'allocataires mobiles rapporté au nombre d'allocataire sur la période. Ces derniers correspondent aux allocataires présents en Île-de-France au cours de la période étudiée : allocataires présents en novembre 2012 auxquels ont été ajoutés les allocataires mobiles non présents en novembre 2012 mais apparaissant en novembre 2013 et qui ne sont pas considérés comme de nouveaux allocataires.

Taux de dépendance aux prestations sociales : part des prestations sociales dans les revenus d'un

foyer allocataire. Ainsi les foyers allocataires dépendant à 75 % des prestations sociales ont des revenus, incluant les prestations, composés à 75 % de prestations sociales.

Seuil de bas revenus : il correspond à 60 % du niveau de vie (revenu par unité de consommation) médian établi à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS), source de référence européenne sur les revenus. Ce seuil est de 1 001 euros mensuels en 2012. Pour des raisons méthodologiques, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus, les allocataires étudiants sans enfant et percevant seulement une aide au logement, ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en maison d'accueil spécialisée sont exclus de la population de référence utilisée pour le calcul des allocataires à bas revenus.

Rsa socle seul : les bénéficiaires du Rsa socle seul n'ont pas de revenus d'activité et perçoivent un montant forfaitaire dépendant de la structure familiale.

Taux de migration nette : solde entre les arrivées et les départs pour 1 000 allocataires.

Bibliographie

Bellidentry J., Louchart P., Martinez C., Perrel C. (2014), « Trente ans de recensement de la population – Le centre de l'agglomération parisienne dynamique sur la période récente », *Île-de-France à la page*, Insee Île-de-France, n° 416, p. 2-4, Janvier.

Callet S., Castellan M., Chemineau D., Quiroga A. (2005), « La mobilité des allocataires franciliens - Éléments d'analyse sur 2002 », *Politiques sociales et familiales*, Caf, n° 84, Septembre.

Calvo M. & Legal A. (2014), « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières », *Études et résultats*, Drees, n°872, Février.

Chemineau D., Fayard B. (2015), « Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Seine-Saint-Denis », Ctrad, Décembre.

Guidici C., Sagot M. (2001), « Géographie sociale et pauvreté -3- La mobilité résidentielle des Franciliens au regard du revenu, de l'espace et du logement », laurif, Octobre.

Joinet, H., « Secteur locatif privé : parc d'accueil principal des jeunes », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, Janvier.

Louchart, P., « Île-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, Iau, Janvier.

